



**PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE DEMANDE**

**Identité du demandeur :**

- une copie de votre pièce d'identité recto/verso en cours de validité ;
- la copie de votre permis de conduire recto/verso en cours de validité;
- la copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois à votre nom ;
- la copie du volet de votre avis médical de moins de 2 ans (**cerfa n°14880\*02**)

**\* Si vous résidez chez un tiers, vous devez joindre :**

- la copie de la pièce d'identité de l'hébergeur, recto/verso en cours de validité ;
- la copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois au nom de l'hébergeant ;
- une attestation sur l'honneur indiquant que vous résidez à l'adresse du justificatif de domicile

**POUR LES DOMAINES D'ACTIVITÉ :**

**Concernant le domaine d'activité des « Taxis »**

=> vous devez me fournir la copie de votre carte professionnelle de conducteur de taxi

**Concernant le domaine d'activité des « Véhicules de Tourisme avec Chauffeur »**

=> vous devez me communiquer la copie de votre carte professionnelle

**Concernant le domaine d'activité « ambulance »**

AMBULANCIER => vous devez fournir dorénavant une copie du diplôme d'État d'ambulancier ;

AUXILIAIRE AMBULANCIER => Une attestation de formation d'auxiliaire ambulancier ;

CONDUCTEUR D'AMBULANCES => Une attestation de votre employeur ;

FORMATION AMBULANCIER => La copie datée et signée de votre dossier d'inscription pour la formation.

**Concernant le domaine d'activité de « ramassage scolaire »**

=> Une attestation sur l'honneur de votre employeur.

**Concernant le domaine d'activité du «Transport public de personne »**

=> Une attestation sur l'honneur de votre employeur .

**Vous pouvez envoyer vos pièces justificatives à l'adresse suivante :**

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE  
PÔLE ACCUEIL ET MISSIONS DE PROXIMITÉ  
Bureau des professions réglementées de la route  
40 rue de la Préfecture  
58026 NEVERS CEDEX

**Si vous souhaitez recevoir votre attestation préfectorale :**

Par **Email** .....

Par **courrier** (joindre une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, libellée à votre adresse).....